
RÉSEAU DE RECHERCHE
EN SANTÉ DE LA VISION



VISION HEALTH
RESEARCH NETWORK

PROJET - PILOTE POUR CHERCHEURS EN DÉBUT DE CARRIÈRE RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION

Concours 2022-2023

RÈGLEMENTS

Date limite pour soumettre une demande: 15 février 2023*

*Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV.

Description du programme et objectifs

Ce programme a été créé dans le but de soutenir les chercheurs en vision et les professionnels de la réadaptation visuelle en début de carrière qui sont à la recherche d'un poste universitaire ou qui sont en poste universitaire (chercheur autonome*) depuis moins de cinq (5) ans. Les stagiaires postdoctoraux, les résidents en médecine, les optométristes (O.D.) aux études supérieures ou tout autre professionnel de la réadaptation visuelle qui auront un poste universitaire incluant un volet recherche au moment de l'utilisation du financement sont également éligibles à appliquer.

Seuls les candidats talentueux et exceptionnels démontant une très forte capacité à la recherche dans le domaine de la santé de la vision au Québec pourront être supportés.

Ce programme permettra plus précisément:

- De favoriser le maintien d'une masse critique de chercheurs et cliniciens-chercheurs en science de la vision au Québec;
- D'attirer les meilleurs chercheurs internationaux à travailler au Québec;
- D'accélérer le démarrage de la carrière du chercheur;
- De financer des projets-pilotes visant à fournir une « preuve de concept » ou à démontrer la faisabilité du projet présenté à d'autres organismes subventionnaires.

Les résultats préliminaires obtenus durant cette période subventionnée par le RRSV leur permettront d'accéder plus facilement à d'autres bourses ou subventions d'envergures provinciales (chercheurs-boursiers Junior 1 et Junior 2 du Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)), fédérales ou encore des subventions provenant de fondations privées. Les candidats bénéficieront des commentaires constructifs d'évaluateurs expérimentés qui leur permettront de consolider leur demande et d'augmenter leurs chances de succès à ces concours.

Un fonds spécial de la [Fondation des maladies de l'œil](#) sera réservé pour les projets en lien avec la mission de la fondation. Les projets de recherche subventionnés par cette fondation devront porter plus particulièrement sur les maladies oculaires. Un autre fonds spécial de la [Fondation Antoine-Turmel](#) est réservé pour les projets pouvant avoir un impact sur la compréhension ou le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Vous êtes donc encouragés à nous indiquer si votre projet de recherche est en lien avec l'une ou l'autre de ces fondations puisque cela pourrait permettre le financement de projets pilotes additionnels.

**Chercheur autonome, tel que formulé par le FRQS: « Personne qui détient un doctorat ou l'équivalent et une affiliation universitaire lui permettant de superviser des étudiants de 2e et 3e cycles, qui peut mener des travaux de recherche de façon autonome et qui détient un poste régulier de professeur ou de chercheur dans un établissement universitaire québécois, ou un poste régulier de chercheur dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Les personnes qui détiennent un diplôme professionnel doivent avoir bénéficié d'une formation en recherche d'une durée minimale de deux (2) ans à temps complet. » [Tiré des règles générales communes du FRQ.](#)*

Admissibilité

Les critères d'admissibilité sont les suivants:

- Le candidat doit être un membre du RRSV ou le devenir lors de l'obtention de l'octroi.
- Le candidat doit être un stagiaire postdoctoral, résident en médecine, optométriste-chercheur, professionnel de la réadaptation visuelle ou un chercheur / clinicien-chercheur en poste universitaire depuis moins de cinq (5) ans. Le récipiendaire devra être professeur / chercheur **au moment du début de l'utilisation des fonds.**
- **POUR LES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX, LES RÉSIDENTS ET LES PROFESSIONNELS EN FORMATION** : La subvention sera activée dès l'entrée en fonction dans une **institution québécoise**. La lettre d'embauche devra être acheminée au RRSV **au maximum 6 mois après la date d'avis d'attribution de cette subvention** (des conditions particulières pourront être discutées cas par cas).
- **CONDITION PARTICULIÈRE POUR LES RÉSIDENTS ET LES CLINIENS-CHERCHEURS** : Ceux-ci devront fournir une lettre d'engagement du département universitaire démontrant un dégagement de temps raisonnable (50% de son temps) pour qu'il puisse accomplir les tâches consacrées à ses activités de recherche.
- Ce concours est ouvert aux citoyens canadiens, résidents permanents et aux stagiaires internationaux désirant accéder à un poste de professeur/ chercheur / clinicien-chercheur au Québec.
- Le projet de recherche doit porter sur la santé de la vision.
- Les fonds octroyés par le RRSV devront être utilisés dans un **établissement québécois**.
- Les demandes soumises en retard, incomplètes ou qui ne rencontrent pas les critères d'éligibilité ne seront pas évaluées.

Critères d'évaluation

L'évaluation sera basée sur des critères d'excellence permettant d'identifier **le candidat ET le projet** qui seront jugés **les plus prometteurs**. Les critères sont explicités en haut de chaque section du présent formulaire.

Trois (3) grilles d'évaluation seront utilisées par le jury : [Grille 1 - Chercheur en formation](#) ; [Grille 2 –Chercheur en poste universitaire depuis moins de deux \(2\) ans](#) ; et [Grille 3- Chercheur en poste universitaire depuis deux \(2\) à cinq \(5\) ans](#).

Montant, durée de la bourse et conditions de l'octroi

- Le budget maximal alloué pour ce programme est de 100 000\$ par année. Chacun des octrois sera d'un maximum de **50 000\$** par année. Le RRSV distribuera les fonds de manière à optimiser l'impact du programme.
- Le support financier pour un projet est accordé pour **une (1) année**.
- Le concours aura lieu une fois par année.
- Cette subvention pourra servir de fonds de démarrage, de fonctionnement de laboratoire, de frais de voyage, etc.

Engagement

Les récipiendaires s'engagent à:

- Mentionner le support du RRSV et de la « Fondation Antoine-Turmel » ou la « Fondation des maladies de l'œil » lorsqu'applicable, dans toute publication ou présentation résultant du projet de recherche financé;
- Présenter les résultats de leur recherche aux réunions annuelles du RRSV;
- Répondre aux demandes de suivi que lui enverra le RRSV.

Rapport scientifique

Deux (2) rapports scientifiques détaillant les retombées scientifiques et les effets leviers devront obligatoirement être déposés : un au terme de la présente subvention ; et un autre un an après la fin de la période de financement afin de permettre au RRSV de documenter les impacts de ce programme. Ces rapports seront utilisés intégralement pour la demande de renouvellement du Réseau (un rapport scientifique pourra être demandé à cet effet).

Rapport financier

Pour tout projet subventionné, un [rapport financier](#) devra être produit à chaque fin d'année financière (31 mars) et ce, jusqu'à la fin de la période d'activité des fonds. Les détails seront communiqués aux récipiendaires au moment opportun. Tel que mentionné par le FRQS dans leur guide de gestion des Réseaux, à la fin de la période de subvention, les sommes non dépensées devront leur être retournées.

Dépenses admissibles et non admissibles

Les candidats doivent se référer au document produit par le FRQS « [Règles générales communes](#) » (section 8).

Documents à soumettre

La demande doit être transmise sous forme d'un **document PDF unique comprenant, dans l'ordre suivant:**

- Le « FORMULAIRE DU PROGRAMME PROJET-PILOTE POUR CHERCHEURS EN DÉBUT DE CARRIÈRE – NOUVELLE DEMANDE » dûment complété
- Le [CV commun canadien du candidat](#) (format FRQS) incluant les [contributions détaillées](#). Un CV contenant les informations similaires au CV commun du FRQS sera également accepté.
- Selon votre catégorie :
 - a. **Résidents et cliniciens-chercheurs**: Une lettre de dégageement clinique (50% du temps) du département universitaire
 - b. **Stagiaires post-doctoraux**: Une lettre de recommandation du superviseur de stage postdoctoral
 - c. **Professionnels de la santé visuelle en formation**: Une lettre de recommandation d'un répondant
 - d. **Chercheurs**: Une lettre de soutien de la direction du département d'attache

Pour faire parvenir votre demande (PDF), pour connaître votre éligibilité ou pour plus d'information :

Réseau de recherche en santé de la vision
reseau.vision@ircm.qc.ca
télétravail : 438-825-1425
reseauvision.ca

Réseau thématique soutenu par le

**Fonds de recherche
Santé**
Québec 



PROJET - PILOTE POUR CHERCHEURS EN DÉBUT DE CARRIÈRE
RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION
Concours 2022-2023
FORMULAIRE

Date limite pour soumettre une demande: 15 février 2023*

*Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV.

Catégorie :

Chercheur en formation

Post-Doc

Date d'entrée de ce statut:

ANNÉE_MOIS_JOUR

Résident

Nom du superviseur / répondant
(si applicable):

Optométriste
en formation

Nom de l'institut pour le poste à venir
(si connu):

Professionnel
de la
réadaptation
visuelle en
formation

Chercheur en poste universitaire depuis moins de 5 ans

Date d'entrée du premier poste en carrière autonome:

ANNÉE_MOIS_JOUR

Titre du poste:

SECTION 1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM, prénom et titres :

Adresse courriel :

Téléphone :

Affiliation universitaire principale :

Adresse postale :

Axe de recherche :

- Rétine et segment postérieur
- Cornée et segment antérieur
- Cerveau et perception
- Déficience visuelle et réadaptation

Domaine de recherche :

- Recherche fondamentale
- Recherche clinique
- Recherche translationnelle (recherche pré-clinique)

Langue de correspondance : Français Anglais

Ce projet peut-il avoir un impact sur la compréhension ou le traitement de la DMLA ? oui non

Ce projet porte-il sur les maladies oculaires ? oui non

SECTION 2. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (si connus)

Coordonnées complètes du représentant de la Direction des finances qui administrera la subvention en cas d'octroi.

NOM, prénom:

Courriel:

Téléphone:

Institution (à laquelle sera émis le chèque) :

Adresse postale où envoyer le chèque:
(numéro civique et rue, ville et code postal)

SECTION 3. RÉSUMÉ VULGARISÉ (en français **et** en anglais, maximum 250 mots par langue)

Décrire dans un langage simple les objectifs du projet et la pertinence des travaux proposés.
Pour fin de diffusion et promotion.

Titre du projet :

Résumé :

* * *

Project's title:

Summary :

SECTION 4. FORMATION ET MILIEUX DE RECHERCHE (maximum 2 pages)

- Pour **Chercheur en formation**
 - Décrire la pertinence de la formation postdoctorale ou professionnelle pour le poste convoité
 - Bourses et soutiens financiers depuis le début des études graduées
 - Décrire la pertinence des lieux de formation en regard à la présente demande
 - Pour **Chercheur en poste universitaire depuis moins de 5 ans**
 - Décrire le milieu de travail (équipement commun disponible, espace de laboratoire mis à votre disposition)
 - Niveau d'interaction/complémentarité avec les chercheurs sur place
 - Formation d'étudiants ou de personnel scientifique (nombre, niveau) et nature de la direction
 - Soutien financier d'autres sources (depuis le post-doctorat)
-

SECTION 5. RAYONNEMENT ET PRODUCTIVITÉ SCIENTIFIQUE (maximum 1 page)

Présenter vos réalisations les plus importantes en faisant ressortir l'impact et le rayonnement de vos travaux de recherche (ex. publications, abrégés, brevets, participation à titre de conférencier/ modérateur, membre de comité d'organismes subventionnaires reconnus, participation à l'organisation de congrès scientifique, prix et autres distinctions, contribution de la recherche au développement méthodologique de la discipline, aux pratiques cliniques et/ou politiques de santé, etc.)

SECTION 6. DESCRIPTION DU PROJET DE RECHERCHE PRÉVU POUR VOTRE PLAN DE CARRIÈRE DES DEUX PROCHAINES ANNÉES (maximum 5 pages)

Une annexe d'un maximum de 2 pages est aussi permise pour les figures, tableaux, etc. Il n'y a pas de limite de pages pour les références bibliographiques.

Décrire la **problématique**, les **objectifs**, la **méthodologie**, les **résultats préliminaires**, les **effets leviers** et la pertinence ou l'**impact** du projet.

SECTION 7. ÉCHÉANCIER, FAISABILITÉ et BUDGET (maximum 2 pages)

Décrire le calendrier des principales étapes qui permettront la réalisation du projet, ainsi que la faisabilité de ce projet.

Budget : décrire vos dépenses pour la prochaines année (consulter le document du FRQS « [Règles générales communes](#) », section 8, pour les dépenses admissibles).
